



Conseil général
de la Sarthe

Communiqué de Presse

Le Mans, 30/01/2012

Service hivernal d'entretien des routes départementales

Les consignes de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route

En période de gel, neige ou verglas et malgré les moyens mis en œuvre, les conditions de circulation peuvent rester difficiles et délicates par endroit.

Il convient donc que les usagers :

- **s'informent des conditions** de circulation
- **consultent** les observations et les prévisions météorologiques :
 - Météo France www.meteofrance.com
0 892 68 02 72 (météo par Département)
 - Etat des routes donné par le CRIR : 0 826 022 022 (appel payant)
ou 0 800 100 200 (appel gratuit)
- **limitent leurs déplacements** à ceux strictement nécessaires,
- **adaptent** leur vitesse aux circonstances,
- **adoptent** une conduite appropriée à l'état de la chaussée,
- **privilégient** les axes principaux du Département,
- **reportent** éventuellement leur déplacement,
- **ne doublent, en aucun cas, les saeuses** afin de faciliter l'intervention des agents du Département et pour la sécurité de tous les usagers.

La viabilité hivernale a débuté le 14 novembre 2011. C'est donc l'occasion de rappeler ce que font les services du Conseil général pour améliorer les conditions de circulations en cas d'intempéries. Le Service hivernal des routes départementales, qui dépend du Conseil général, est donc en action.

Durant la période hivernale fixée conventionnellement du 14 novembre de 2011 au 12 mars de l'année 2012, les conditions de circulation routière vont rencontrer un certain nombre de phénomènes d'origine atmosphérique (pluie, brouillard, neige et verglas). Il revient donc au Conseil général de la Sarthe de mettre en œuvre diverses actions et de prendre diverses dispositions pour appréhender les phénomènes hivernaux, qui peuvent dégrader les conditions de circulation.

L'objectif principal est d'**éviter la paralysie du Département** en assurant la continuité des activités, sur le plan social et économique, et en privilégiant le déplacement des services d'urgence. **Les routes traitées en priorité sont les axes principaux.**

Le service hivernal doit permettre de résoudre des difficultés de circulation dans des délais raisonnables et dans les situations d'intempéries les plus courantes. Cependant, il n'a pas pour vocation de garantir de bonnes conditions de circulation sur tout le réseau et en toutes circonstances.

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication

Hôtel du Département – Place A. Briand – 72072 LE MANS cedex 9

Tél. : 02 43 54 70 26 – Fax : 02 43 54 70 31 – www.cg72.fr – www.sarthe.com

Des priorités et des niveaux d'intervention en fonction de la hiérarchie du réseau et des besoins sont ainsi définis.

Le réseau départemental

Le réseau routier départemental comprend **4276 km de routes**, allant du milieu rural à faible trafic aux voies urbaines à forte circulation. L'organisation du service hivernal assure, **en priorité**, le traitement des **axes à forts trafics** reliant les principaux pôles administratifs et économiques du Département, soit près de **950 kilomètres** de routes départementales.

Le plan d'organisation de la viabilité hivernale

L'organisation interne mise en place vise à effectuer des traitements préventifs, précuratifs ou curatifs sur verglas et neige.

Il permet de garantir une cohérence de traitement sur les différents réseaux et d'assurer une information fiable des usagers.

Le réseau routier est composé de 35 circuits de niveau D1 et D2.

Niveau de service	D1	D2	Points Singuliers / Désenclavements d'Agglomération
Longueur des réseaux	379 km	570 km	3327 km
SURVEILLER	Régulièrement	Régulièrement	Pas de surveillance spécifique
PREVENIR « Préventif » avant la formation du verglas et la chute de neige	En priorité et si possible avant les pointes de trafic	Après le niveau D1 et également si possible avant les pointes de trafic	Pas de préventif sauf en cas de continuité d'itinéraire D1 et D2
LUTTER « curatif » pendant ou bien après la formation du verglas et la chute de neige	En priorité avec des objectifs de temps ⁽¹⁾ de retour à des conditions normales de circulation : <ul style="list-style-type: none"> • verglas : 3h • neige : 4h 	Après le niveau D1 avec des objectifs de temps ⁽¹⁾ de retour à des conditions normales de circulation : <ul style="list-style-type: none"> • verglas : 3h • neige : non défini 	Après le niveau D2 sans objectif de temps de retour à des conditions normales de circulation

⁽¹⁾ Ces conditions sont définies pour la période 6h00/20h00.

➤ Le niveau D1 : traitement prioritaire

Il comprend notamment toutes les **ex-routes nationales** :

- RD 323 (ex-RN 23)
 - Liaison La Flèche vers La Ferté-Bernard (plus précisément de la limite départementale avec le Maine-et-Loire à la limite départementale avec l'Orne)
- RD 338 (ex-RN 138)
 - Liaison Château-du-Loir / Arçonnay (plus précisément de la limite départementale avec l'Indre-et-Loire à la limite départementale avec l'Orne) + une partie de la Rocade du Mans
- RD 357 (ex-RN 157)
 - Liaison Saint-Calais / Saint-Denis-d'Orques (plus précisément de la limite départementale avec le Loir-et-Cher à la limite départementale avec la Mayenne)
- RD 326 (ex-RN 226)
 - Liaison Ouest entre la déviation Sud-Est du Mans et l'Autoroute A11

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication

Hôtel du Département – Place A. Briand – 72072 LE MANS cedex 9

Tél. : 02 43 54 70 26 – Fax : 02 43 54 70 31 – www.cg72.fr – www.sarthe.com

... les **routes départementales** suivantes :

- RD 314 De l'échangeur d'Auvours à Béner
- RD 313 Rocade Nord du Mans depuis la RD 338 Nord jusqu'à la RD 314
- RD 306 Liaison La Flèche / Sablé
- RD 26 Liaison Beaumont / Vivoin
- RD 20^{bis} Liaison entre la RD 323 et la RD 301
- RD 21 Liaison Loué / RD 357 Ouest
- RD 52^{bis} Liaison Exploitation eau minérale / RD 357 Est
- RD 273 et 316 Déviation de La Ferté-Bernard

...ainsi que les **accès autoroutiers** suivants :

- RD 1 Liaison RD 323/ Autoroute A11 – Echangeur de La Ferté-Bernard
- RD 4 Liaison RD 357 Ouest / Autoroute A81 – Echangeur de Joué-en-Charnie
- RD 6 Liaison RD 338 Nord / Autoroute A28 – Echangeur de Maresché
- RD 310 Liaison RD 338 Nord / Autoroute A28 – Echangeur de La Hutte
- RD 305 Liaison RD 338 Sud (via le barreau de Luceau) / Autoroute A28 – Echangeur de Montabon
- RD 304 Liaison entre la déviation Sud-Est du Mans et l'Autoroute A28 – Echangeur de Parigné-l'Évêque
- RD 338^{bis} Liaison RD 338 Nord / Autoroute A28 – Echangeur d'Arçonnay

➤ Le niveau D2 : les liaisons économiques

Il est constitué d'itinéraires destinés à desservir les principaux pôles économiques des territoires départementaux à partir des autoroutes et des routes départementales traitées en " D1 " :

- RD 300 Liaison Le Mans / Mamers via Ballon
- RD 19 Liaison Courgains / Marolles les Braults
- RD 311 Liaison Saint Paterne / Mamers (jusqu'à la limite départementale avec l'Orne)
- RD 166 Liaison Saint Paterne / Alençon
- RD 3 Liaison Mamers / Allières-Beauvoir
- RD 238 Rocade de Mamers
- RD 2 Liaison Mamers / déviation (RD316) de La Ferté Bernard
- RD 316 Déviation Ouest de La Ferté Bernard
- RD 301 Liaison Coulaines / Saint-Côme-en-Vairais via Bonnétable
- RD 1 Liaison Autoroute A11 (Echangeur de La Ferté-Bernard) / Saint Calais via Vibraye
- RD 302 Liaison Connerré / Melleray via Vibraye
- RD 303 Liaison Saint Calais / Pont de Braye
- RD 305 Liaison Pont de Braye / RD 338 Sud via La Chartre sur le Loir et la RD 256
- RD 305 Liaison Autoroute A28 (Echangeur de Montabon) / Le Lude
- RD 304 Liaison Autoroute A28 (Echangeur de Parigné-l'Évêque) / La Chartre sur le Loir
- RD 30 Liaison Ecommoy / Mayet
- RD 140 Liaison Mulsanne / Saint-Mars-d'Outillé via Teloché
- RD 144 Liaison RD 307 / RD 140 via Saint-Gervais-en-Belin, Laigné-en-Belin et Teloché
- RD 307 Liaison Arnage / Le Lude
- RD 306 Liaison La Flèche / limite départementale avec le Maine-et-Loire via Le Lude
- RD 23 Liaison Allonnes (giratoire NTN) / RD 35
- RD 35 Liaison RD 23 (Mézeray) / Noyen-sur-Sarthe
- RD 309 Liaison Noyen-sur-Sarthe / limite départementale avec le Maine-et-Loire via Sablé-sur-Sarthe
- RD 4 Liaison Sablé-sur-Sarthe / Autoroute A81 – Echangeur de Joué-en-Charnie
- RD 4 Liaison RD 357 Ouest / Sillé-le-Guillaume

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication

Hôtel du Département – Place A. Briand – 72072 LE MANS cedex 9

Tél. : 02 43 54 70 26 – Fax : 02 43 54 70 31 – www.cg72.fr – www.sarthe.com

- RD 310 Liaison Rouessé-Vassé / La Hutte via Sillé-le-Guillaume et Fresnay-sur-Sarthe
- RD 15 Liaison Fresnay-sur-Sarthe / Sougé-le-Ganelon
- RD 304 Liaison Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne) / Le Mans
- RD 197 Liaison RD 304 (La Milesse) / RD 338 Nord (Saint –Saturnin)
- RD 51 Liaison giratoire RD 297 / Spay
- RD 4 roc Rocade de Sillé-le-Guillaume

➤ Le niveau de service relatif aux "Points singuliers" (PS)

Les points singuliers correspondent à certains virages serrés, franchissements d'ouvrage d'art, pentes, rampes, zones boisées, etc. Contrairement aux routes classées en D1 ou en D2 dont les linéaires sont traités en continu, les routes sur lesquelles sont situés les points singuliers ne sont pas traitées en totalité (excepté dans le cas d'une succession de points singuliers très rapprochés).

Après les traitements sur les niveaux D1 et D2, le niveau PS (pour Points Singuliers) n'est soumis à aucune contrainte de délai et n'entraîne aucune astreinte. Les interventions sont réalisées pendant les heures normales de travail lorsque les conditions météorologiques les justifient.

➤ Le niveau de service relatif aux "Désenclavements d'Agglomération" (DA)

Le désenclavement d'une agglomération correspond au traitement de la liaison routière (une route départementale exclusivement) la plus courte et/ou la plus empruntée entre le centre bourg de cette agglomération et un axe traité en D1 ou D2.

Le niveau DA (Désenclavement d'Agglomération) n'est soumis à aucune contrainte de délai. Il est assimilé à des traitements curatifs, c'est-à-dire après les phénomènes hivernaux. En revanche contrairement au niveau PS, les interventions relatives aux désenclavements d'agglomération ne sont pas systématiques. Ces opérations restent à l'initiative du Directeur des Routes qui peut les déclencher dès lors que les conditions de circulation sont difficiles avec fort risque de blocage sur plusieurs jours.

Les prévisions et alertes

Les prévisions météorologiques sont fournies par **Météo France**.

Pour préparer leurs interventions, les équipes opérationnelles disposent en outre de moyens modernes de détections des phénomènes hivernaux : des **thermo-hygromètres** portatifs et des **stations météorologiques routières** installées en 7 endroits sensibles du Département (" *Chaumitton* " à Saint-Rémy-du-Val, " *La Richardière* " à Beaumont-Pied-de-Bœuf, " *Cherré* " à Aubigné-Racan, " *Rocade Sud* " à Voivres-lès-le-Mans, Saint-Jean-d'Assé, Vibraye, Le Grez). Ces stations automatisées sont consultables à distance.

Les équipes opérationnelles mettent aussi à profit leurs connaissances du terrain pour déclencher leurs actions.

Les moyens humains

Durant la période hivernale, 10 Responsables d'intervention et **35 équipes opérationnelles** de deux agents, basées dans les cinq Agences Techniques Départementales et au Parc Départemental, sont placées, par roulement, sous astreintes (c'est à dire mobilisables 24 heures sur 24).

250 agents sont mobilisés pour les astreintes lors du service hivernal 2011-2012.

Les Responsables d'intervention ont en charge la **surveillance et l'inspection** d'un réseau défini. Ils observent et procèdent à **des mesures physiques de l'état de la chaussée** et décident du **déclenchement des équipes d'intervention** si cela s'avère nécessaire.

Chaque équipe dispose d'un camion muni d'une saleuse et parfois d'une lame rabot. Une liaison radio permet de coordonner l'ensemble des opérations

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication

Hôtel du Département – Place A. Briand – 72072 LE MANS cedex 9

Tél. : 02 43 54 70 26 – Fax : 02 43 54 70 31 – www.cg72.fr – www.sarthe.com

Le matériel et les matériaux

Le matériel de traitement est composé de **45 saleuses** réparties au Parc Départemental et dans les centres d'exploitation.

En hiver courant, 1200 tonnes de sel sont répandues sur les routes départementales. L'hiver dernier a été le cinquième hiver le plus rigoureux depuis les trente dernières années, sans que l'on puisse le qualifier d'hiver exceptionnel.

L'hiver 2010-2011 a donc nécessité **2880 tonnes de sel**.

Les moyens financiers

Le coût du service hivernal est directement lié aux moyens en personnel et en matériel mis en œuvre. En hiver courant, le coût du service s'élève par année à **1 130 000 €**

Il se décompose comme suit :

Personnel : 430 000 €

Matériel : 390 000 €

Organisation : 100 000 €

Matériaux : 210 000 €

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - lucie.desnos@sarthe.com

Mission de l'information et de la communication

Hôtel du Département – Place A. Briand – 72072 LE MANS cedex 9

Tél. : 02 43 54 70 26 – Fax : 02 43 54 70 31 – www.cg72.fr – www.sarthe.com